Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220403-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 19
DCM2026/22.04/03 Votants : 26
Procurations : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Morgane BALCON, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

A été élu secrétaire de séance : Caroline MORVAN

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Maurice JOLY

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de délégués du Conseil municipal siégeant à la Commission d'Appel d'Offres est fixé à cinq titulaires et cinq suppléants ainsi que le maire.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (C.G.C. T.), ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Toutefois, l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220403-DE

Agir ensemble pour Bohars	Bohars : une vision, un avenir
Jean-Luc Madec	
Maurice Joly	
Anna Edelmayer	
David Morvan	
Jean-Philippe Audic	
	Armel Gourvil

Suppléants :

Agir ensemble pour Bohars	Bohars : une vision, un avenir
Jean-Yves L'hostis	
Mathias Bollaert	
Philippe Bruno	
Jean-Marc mevel	
Arnaud Bergot	
	Yann Le Gall

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ***de désigner les membres appelés à siéger au sein de cette commission d'appel d'offres***

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires :

Agir ensemble pour Bohars	Bohars : une vision, un avenir
Jean-Luc Madec	
Maurice Joly	
Anna Edelmayer	
David Morvan	
Jean-Philippe Audic	
	Armel Gourvil

Suppléants :

Agir ensemble pour Bohars	Bohars : une vision, un avenir
Jean-Yves L'hostis	
Mathias Bollaert	
Philippe Bruno	
Jean-Marc mevel	
Arnaud Bergot	
	Yann Le Gall

<u>Décision du Conseil Municipal</u> : ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC

MAIRIE DE BOHARS